

# REGLEMENT DE L'EKIDEN DE TOULOUSE

## Article 1. La course :

La première édition de "l'Ekiden de Toulouse : la foulée des Géants" est organisée le dimanche 24 novembre 2019 à partir de 9h00 par DEPECHE Events, filiale événementielle du Groupe LA DEPECHE DU MIDI. Le départ aura lieu sur la Piste des Géants, dans le quartier Montaudran. (Au 12/07/19 : sous réserve de validation administrative)

## Article 2. Présentation:

L'épreuve consiste en un relais effectué par des équipes de 6 personnes sur la distance du marathon, soit 42,195 km. Chaque équipe peut-être mixte ou non et peut comprendre des participants de différentes catégories d'âge. Le parcours de 42,195 km est conforme aux réglementations nationales et internationales des courses sur route (IAAF et FFA).

**Chaque participant ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais. En cas de participation d'un coureur à plusieurs relais et/ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.**

## Article 3. Déroulement de l'épreuve :

Déroulement des épreuves : l'EKIDEN TOULOUSE se dispute avec des équipes comportant 6 relayeurs sur une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois par le participant en fonction du relais (cf. distances indiquées ci-dessous). Le dernier relayeur effectuera une boucle spécifique supplémentaire comprenant une voie de dégagement menant à l'arrivée d'une longueur de 2,195 Km. Les distances par relais adultes sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> relais : 5 km
- 2<sup>ème</sup> relais : 10 km
- 3<sup>ème</sup> relais : 5 km
- 4<sup>ème</sup> relais : 10 km
- 5<sup>ème</sup> relais : 5 km
- 6<sup>ème</sup> relais : 7, 195 km

Le départ aura lieu à 9h00. Le délai maximum pour parcourir les 42,195 kilomètres est fixé à 4h30 pour chaque équipe.

## Article 4. Condition de participation :

L'Ekiden de Toulouse est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2004 ou avant. Pour les mineurs participant à la course, l'inscription ne sera acceptée qu'à la condition qu'une autorisation parentale (téléchargeable sur le site) soit remplie. Les équipes peuvent être masculines (6 hommes), féminines (6 femmes) ou mixtes (à partir d'1 femme et 5 hommes et à partir d'1 homme et 5 femmes).

## Article 5. Assurance :

La manifestation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile couvrant les organisateurs, les bénévoles et les coureurs. L'organisation rappelle aux concurrents l'intérêt de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Sauf s'ils ont renoncé, les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

## Article 6. Documents justificatifs à fournir :

La participation à l'Ekiden de Toulouse, au regard du Code du Sport et de la réglementation FFA en vigueur, impose que les participants fournissent des justificatifs répondant à l'un des critères suivants :

- Un certificat médical d'**absence de contre-indication** à la pratique de **l'athlétisme en compétition** ou de **la course à pied en compétition** ou **sport en compétition** datant obligatoirement de **moins d'un an à la date de la compétition**. Le certificat doit impérativement **porter la mention « en compétition »** au regard de la réglementation en vigueur.
- Une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivrés par la FFA et en vigueur le jour de la manifestation.  
**ATTENTION** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Une **licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.  
**Veillez fournir une copie recto- verso pour vérifier la totalité de mentions de la licence.**
- Une autorisation parentale **pour tous les mineurs sans exception**, un modèle-type est téléchargeable sur le site <http://runningday.fr/>.

**La production et usage de fausses déclarations ou faux certificats médicaux sont punis par la loi (Code Pénal, article 441-1 et suivants). Ainsi, le coureur qui présente un faux certificat médical lors de son inscription engage sa propre responsabilité pénale et risque de lourdes conséquences juridiques. L'organisateur rappelle que le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 €.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées des justificatifs cités ci-dessus, originaux ou copies permettant vérifier toutes les mentions obligatoires.**

## Article 7. Modalités d'inscriptions :

### Article 7.1. Equipes Grand Public : inscriptions et tarifs :

L'inscription est payante et doit s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <http://runningday.fr/> . Les tarifs sont les suivants :

- le montant de l'inscription est de **66 € par équipe** du 03-07-2019 au 31-10-2019
- le montant de l'inscription est de **76 € par équipe** du 01-11-2019 au 20-11-2019
- Le tarif comprend un pack dotation en plus du dossard

### Article 7.2. Étudiants / Licenciés FFA : inscriptions et tarifs :

L'inscription est payante et doit s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <http://runningday.fr/> .

**ETUDIANTS : tous les coureurs de l'équipe doivent impérativement avoir ce statut (carte d'étudiant à fournir obligatoirement). Les coureurs ne doivent pas nécessairement faire**

partie de la même école, contrairement aux équipes participant au Challenge Ecoles & Universités.

**LICENCIES FFA : tous les coureurs de l'équipe doivent impérativement être titulaires d'une licence (voir article 6).**

Les tarifs sont les suivants :

- le montant de l'inscription est de **60 € par équipe** du 01-07-2019 au 31-10-2019
- le montant de l'inscription est de **70 € par équipe** du 01-11-2019 au 20-11-2019

#### **Article 7.3. Entreprises : inscriptions et tarifs :**

L'inscription est payante et doit s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <http://runningday.fr/> . Les tarifs sont les suivants :

- le montant de l'inscription est de **120 € par équipe** du 03-07-2019 au 14-11-2019

L'inscription comprend un dossard personnalisé par coureur avec prénom et nom de l'entreprise, la photo des équipes et citation de toutes les entreprises participantes dans le cahier spécial de l'édition papier Dépêche du Midi Haute-Garonne au lendemain de la course, la photo des équipes dans l'album photo et post dédié sur les réseaux sociaux Dépêche du Midi Haute-Garonne et Running Day.

#### **Article 7.4. Challenge Ecoles et Universités : inscriptions et tarifs :**

L'inscription est payante et doit s'effectuer exclusivement en ligne sur le site <http://runningday.fr/> .

**Ce Challenge récompensant une école ou une université, tous les coureurs d'une même équipe doivent impérativement faire partie du même établissement. Toute fausse déclaration entraînera la disqualification de l'équipe concernée le jour de la course.**

Les tarifs sont les suivants :

- le montant de l'inscription est de **60 € par équipe** du 01-07-2019 au 20-11-2019

#### **Article 7.5. Dates butoirs et retrait des dossards :**

**Merci de bien vouloir tenir compte des dates butoirs suivantes :**

**Jeudi 14.11.2019, 23h59 :** date et horaire maxi pour s'inscrire à la course et pouvoir bénéficier des dossards nominatifs. **Passé cette date, vous aurez un dossard sans nom.**

**Mardi 20.11.2019, 23h59 :** date et horaire maxi pour s'inscrire à la course.  
**Passé cette date, aucune inscription ne sera plus possible (ni en ligne, ni sur place la veille ou le jour J) pour des raisons techniques.**

**Seules seront prises en compte les inscriptions dûment complétées accompagnées des certificats médicaux (originaux ou copies certifiées conformes) ou des licences (copies).**

#### **Retrait des dossards :**

Un mail sera envoyé dans les 10 jours précédant la course pour préciser les modalités de retrait des dossards (lieu, horaires, contenu des sacs coureurs...).

*Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement, sauf exception (se référer à l'article 20). Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.*

### **Article 8. Départ et arrivée :**

Piste des Géants, quartier Montaudran, devant la Halle de la Machine.

Départ : 9h00

Arrivée maximale : 13h30

### **Article 9. Parcours :**

Tracé uniquement sur route et en ville, une matérialisation vous guidera du départ à l'arrivée.

### **Article 10. Classement et chronométrage :**

Le chronométrage sera effectué par un système de puce intégrée dans un bâton relais et réalisé par une société de chronométrie agréée. Les équipes se verront remettre un bâton relais intégrant une puce électronique lors du retrait du dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course.

Le bâton relais n'est pas réutilisable sur une autre course. Il doit être restitué dès le passage de la ligne d'arrivée dans le point prévu à cet effet. Tout bâton relais équipé de sa puce électronique de chronométrage non restitué sera facturé de 50€ par équipe.

Les horaires de la remise des prix seront communiqués dans un mail envoyé à chaque équipe quelques jours avant la course.

Les catégories figurant au classement sont les suivantes :

- Equipes Grand Public (incluant celles bénéficiant du tarif grand public, étudiant et FFA) : classement des 3 meilleures équipes masculines, féminines et mixtes.
- Equipes Challenge Entreprises : classement des 3 meilleures équipes, toutes catégories confondues.
- Equipes Challenge Ecoles et Universités : classement des 3 meilleures équipes, toutes catégories confondues.

### **Article 11. Sécurité :**

Pendant la course, les participants sont tenus de n'emprunter que le parcours officiel et de respecter les consignes de circulation données par les organisateurs afin d'assurer la sécurité de tous les participants.

### **Article 12. Dotation :**

Dossards personnalisés pour les inscriptions au plus tard le 14 novembre 2019 à 23.59. Dossards non personnalisés pour les inscriptions entre le 14 et le 20 novembre 2019 à 23h59.

### **Article 13. Remise des prix et récompenses :**

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront prétendre recevoir leurs récompenses.

Seront récompensées :

- les trois premières équipes masculines (6 hommes) dans la catégorie Grand Public (incluant les équipes bénéficiant du tarif étudiants / licenciés).

- les trois premières équipes mixtes (à partir d'1 femme et 5 hommes et à partir d'1 homme et 5 femmes) dans la catégorie Grand Public (incluant les équipes bénéficiant du tarif étudiants / licenciés).
- les trois premières équipes féminines (6 femmes) dans la catégorie Grand Public (incluant les équipes bénéficiant du tarif étudiants / licenciés).
- les trois premières équipes du Challenge Ecoles et Universités, toutes catégories confondues.
- les trois premières équipes du Challenge Entreprises, toutes catégories confondues.

#### **Article 14. Couverture photo, télévision, vidéo et droits :**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant « l'Ekiden de Toulouse la Foulée des Géants » 2019, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

#### **Article 15. CNIL :**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les coureurs peuvent être amenés, s'ils l'ont demandé à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou d'associations. S'ils ne le souhaitent plus, il leur suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et adresse email le cas échéant.

#### **Article 16. Responsabilité participant :**

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout(e) concurrent(e) prenant le départ reconnaît s'être entraîné(e) et préparé(e) en conséquence. Prendre part à une course hors stade relève de la responsabilité individuelle de chaque coureur(euse) qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il (elle) jugera utile

#### **Article 17. Responsabilité organisateur :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

#### **Article 18. Annulation de l'épreuve :**

Si la course ne pouvait pas se dérouler comme prévu pour des raisons qui ne soient pas du fait des organisateurs, il sera restitué à chacun des compétiteurs le solde de leur droit d'inscription déduit des dépenses engagées par l'organisateur à la date officielle d'annulation.

#### **Article 19. Modification du règlement :**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

**Article 20. Modalité de remboursement :**

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de maladie, blessure, décès d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Un certificat médical ou un justificatif devra être adressé par mail à [contact.runningday@gmail.com](mailto:contact.runningday@gmail.com). Le remboursement se fera sur la base du montant de l'engagement avec une déduction de 20% pour frais de gestion. Les pièces justificatives devront être datées au plus tôt du 18 novembre 2019.

Elles devront nous être parvenues au plus tard le lendemain de la course, le lundi 25 novembre 2019.